



AGIR ENSEMBLE POUR L'EAU

Vertou, le 28 août 2026

Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique
Direction de la coordination des politiques
publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et
foncières
6, quai Ceineray
BP 33515
44035 NANTES CEDEX 1

Dossier suivi par : Justine VAILLANT
Mail : secretariat.cle@syndicatloireaval.fr
Nos réf. : JV-2026-08-085
Vos réf. : B-260805-150735-540-008 / 0100000857

Objet : Avis du bureau de la CLE Estuaire de la Loire

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez adressé, pour avis de la CLE Estuaire de la Loire, le dossier d'autorisation environnementale concernant le projet d'extension de la zone d'activités des Relandières sur la commune du Cellier.

Le Bureau de la CLE a examiné ce dossier lors de la séance du 27 août 2026 en vue de vérifier sa compatibilité et sa conformité avec le SAGE Estuaire de la Loire en vigueur, et a émis un **avis favorable avec une recommandation**.

Nombre de votants	Abstentions	Avis favorables	Avis défavorables
15	0	15	0

Le Bureau de la CLE relève l'alimentation des zones humides par les eaux pluviales des toitures de bâtiments de la ZAC. Il interroge sur la possibilité de mettre en œuvre une zone tampon ou toute autre solution technique entre ces toitures et les zones humides concernées. En effet, cette alimentation ne doit pas venir perturber les zones humides, en termes quantitatif et qualitatif.

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations.


Claude CAUDAL
Président de la CLE
du SAGE Estuaire de la Loire